

## Rapport de la réunion du conseil d'administration de l'Union Royale Belge de Handball du 29.06.2021



**URBH - KBHB**

**Présents :** B. Danhieux — T. Mogal - J.L. Dessart – B. Brasseur - T. Pierloot - J.F. Hannosset - J. Stryckers - B. Neuville - D. Boulet

Excusé : P. Derkoningen

### 1) Communication du président.

Le président souhaite la bienvenue à tout le monde.

### 2) Approbation du PV de la réunion du 03/06/2021.

Quelques corrections mineures ont été apportées. Le rapport est ensuite approuvé.

### 3) Prise de décision par mail

Les circonstances exigent parfois que le CEP se positionne rapidement sur certaines questions. Dans ce sens, les décisions suivantes ont été prises au cours de la période écoulée.

Le 14/06, le CEP décide :

- ✓ que l'équipe M18 soit inscrite au championnat d'Europe 2022. L'inscription des M20 est, quant à elle, non retenue
- ✓ que pour 2021, un budget de 5000€ soit octroyé à l'équipe M18 et un budget de 2500€ à l'équipe M20
- ✓ qu'il est convenu en principe qu'une participation financière soit demandée aux joueurs pour leur participation aux activités de la sélection

Dans le cas où une décision doit être prise par mail, Dries établira une procédure à respecter. Les membres du CEP précisent qu'une majorité doit se dégager pour que les propositions soient approuvées. Un groupe WhatsApp pourrait être une solution pour rappeler une échéance de réponse aux administrateurs

### 4) Proposition de Jean-Christophe Hougardy

J-C Hougardy a fait une proposition indiquant qu'il peut amener un sponsor qui soutiendrait une sélection à condition qu'il en soit l'entraîneur.

Le CEP souhaite être très clair sur le fait que J-C Hougardy, sur la base de cette lettre, ne peut certainement pas être désigné comme entraîneur de la sélection. Déontologiquement, cette façon de travailler est inacceptable.

JL Dessart précise que les administrateurs LFH au CEP sont d'avis qu'il y aurait risque de conflit d'intérêt si un administrateur exerçait également la fonction d'entraîneur d'une sélection nationale. Pour être désigné comme entraîneur d'une sélection nationale, il devrait démissionner de son poste d'administrateur de la LFH et, par conséquent, de l'URBH.

Dries enverra une réponse à J-C Hougardy en consultation avec le bureau. De son côté, J-C Hougardy peut, s'il le souhaite, envoyer une candidature spontanée à la direction technique en vue d'entraîner une sélection.

### 5) Planning CEP/URBH 2021-2022

Dries propose de fixer les dates de réunion du CEP pour la saison à venir. Les dates suivantes sont convenues. La première réunion du 14/09 se tiendra au secrétariat de la VHV, Dorpsstraat 74, 3545 Halen (Zelem).

- ✓ 14/9/2021
- ✓ 26/10/2021
- ✓ 16/12/2021
- ✓ 25/01/2022
- ✓ 8/03/2022
- ✓ 26/04/2022
- ✓ 31/05/2022
- ✓ 12/07/2022



## 6) Evaluation Arnaud Calbry + URBH STAVAZA

Le CEP avait déjà validé la nomination de J-F Hannosset, Dries, Jelle et Jonathan comme membres d'un comité d'évaluation. J-F et Dries proposent Bram De Wit comme 5ème personne pour compléter ce comité. Même s'il ne dispose pas de la licence A, son bilinguisme et son expérience professionnelle à l'étranger sont des éléments déterminants dans ce choix. Bram De Wit est donc accepté comme 5ème membre.

Cependant, le contenu de l'évaluation doit encore être élaboré. Il est évident que les résultats seront jugés, mais que d'autres critères seront également pris en compte en fonction des moyens qui seront alloués.

- ✓ Le CEP décide que les championnats démarreront en suivant le plan A. La situation actuelle est positive et nous pouvons espérer qu'elle le restera.
- ✓ J-F souhaite se présenter en tant qu'administrateur au COIB. Il est toujours utile d'être représenté au sein des organes sportifs officiels. Dries transmettra le courrier du COIB à tous les membres du CEP afin que ceux-ci marquent leur soutien à la candidature de J-F.
- ✓ J-L Dessart déclare que le document transmis par Philip H. reprenant des commentaires du chef arbitres LFH ne correspond pas à la démarche de la LFH. Ce rapport ne peut être transmis en l'état. Il est nécessaire de mettre en place une structure et un accord clair pour que la rémunération des arbitres soit légale et la même pour les deux ligues.

## 7) Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu au secrétariat de la VHV le mardi 14/09.